

entendu six ministères et quatre organismes du gouvernement, Le Conseil canadien du bien-être social, les Associations de Métis de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, d'une part, et la Compagnie des jeunes Canadiens d'autre part. C'est dans ces termes que je pourrais sans doute le mieux résumer le thème général qui revenait à tout bout de champ au cours des audiences: pour éliminer la pauvreté, nous devons combiner un taux stable de croissance économique, un taux élevé d'emploi et des prix stables.

Ces conditions ne résoudre pas d'elles-mêmes le problème de la pauvreté mais elles contribueront à lui trouver une solution. Deuxièmement, il faut modifier radicalement la répartition des revenus parmi les Canadiens. Cela surprendra les honorables sénateurs si je le dis—et je répète ici ce que l'on peut trouver dans le compte rendu du Conseil économique—qu'il n'y a eu aucune redistribution du revenu dans notre pays depuis 1952. Pour le dire sans euphémisme, les riches sont devenus plus riches et les pauvres plus pauvres.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): En chiffres relatifs comme en chiffres absolus?

L'honorable M. Croll: Je pense que c'est exact, en tous cas sur le plan relatif.

Le revenu annuel garanti a été appuyé et on a estimé qu'il faudrait un organisme gouvernemental chargé de coordonner et d'assembler les programmes de lutte contre la pauvreté qui devrait être envisagée comme un problème en soi. Les types d'activités centrés autour du développement des collectivités sont très valables. Je le répète, telle est la substance des témoignages entendus par le comité.

Je passe maintenant, pour un instant, à nos projets pour l'avenir. Lundi prochain, le comité visitera les Maritimes—Halifax et Charlottetown—où nous entendrons les gens de cette région. Puis, nous rentrerons à Ottawa où nous devons rencontrer le Conseil économique. Ensuite, dans la semaine du 16 novembre, nous nous rendrons à Winnipeg et à Vancouver. Après, nous passerons une semaine dans la région de Montréal, et une autre dans celle de Toronto, pour ensuite visiter chacune des provinces selon le temps dont nous disposerons et les mesures qui pourront être prises. Je pourrais résumer ainsi notre rôle: nous devons voir, étudier, entendre, rencontrer les pauvres et ceux qui s'y intéressent pour savoir ce qu'ils pensent.

Pour 1970, nous avons déjà confirmé 57 rendez-vous avec des organismes nationaux, provinciaux et privés qui veulent se faire entendre. Vingt organismes qui désirent présenter des mémoires n'auront peut-être pas à être entendus. Nous devons nous arranger pour

entendre les provinces et les municipalités; nous devons consulter des spécialistes et travailleurs sociaux canadiens et américains. Ces derniers comparaitront vraisemblablement sur invitation, car nous voudrions leur confier certains domaines spéciaux. Aussi, honorables sénateurs, vous reconnaîtrez comme moi que cette année s'annonce très chargée.

En vue d'établir des contacts avec les pauvres dans chaque province, deux membres de notre personnel de liaison avec les collectivités ont parcouru le Canada déjà deux fois pour les visiter et les rencontrer. A notre avis, il est essentiel que les pauvres s'engagent car ils ont un rôle à jouer et ils doivent avoir voix dans leur propre destinée. Il faut leur tailler une place aux tables de décisions. Et, une fois pour toutes, si nous voulons réussir, ils doivent s'introduire dans le cercle des privilégiés.

Notre comité n'a pas de solution préconçue ou toute faite, mais il aimerait en avoir. D'autre part, ses membres ont des opinions. Mais, pour l'instant, ils se contentent d'écouter et de questionner. Au premier abord, cela semblait une entreprise effrayante; au fur et à mesure que les audiences se déroulaient le problème devenait simplement formidable mais, bien que nous n'ayons qu'effleuré la question, des solutions déjà se font jour. Les attitudes ont changé depuis que nous avons commencé cette odyssee solitaire avec le comité et nos rangs grossissent en cours de route. Je pense que les pauvres peuvent reprendre espoir.

Mais, honorables sénateurs, que faisons-nous de si différent? Nous sommes le premier corps constitué qui étudie les effets de la pauvreté et des systèmes de bien-être sur le peuple canadien dans sa totalité. Nous reconnaissons les gens dans le besoin non pas en tant que statistiques et en pourcentages de la population, mais comme des gens qui saignent, des gens qui sont des êtres humains ordinaires, et nous demandons au peuple du Canada de les rencontrer car nous sommes sûrs qu'il les reconnaîtra. Certains d'entre eux seront des voisins, certains des amis, certains des parents et certains seront des enfants qui jouent avec leurs enfants. C'est pour cette raison que nous voulons qu'ils en soient particulièrement conscients.

Permettez-moi de vous donner une image plus claire, honorables sénateurs. L'État tuteur est né de la crise des années 30. Le système économique avait perdu pied; la crise exigeait des expédients. Un chômage massif et la soudaineté du choc marquèrent la fin d'une époque où les services sociaux étaient conçus pour les délinquants. C'était l'aube d'une ère nouvelle dans laquelle les ressources de la communauté et de la nation étaient mises à la disposition de tous comme de droit.